



Bienvenue au Château de Bligny dans l'Aube,

A vous tous qui nous faites le plaisir de vous déplacer à Bligny pour cette quatrième Nationale d'Élevage, je vous souhaite au nom du C.F.C.R.H.B. une cordiale bienvenue.

Que cette Nationale d'Élevage soit avant tout l'occasion d'une rencontre d'amitié entre passionnés cynophiles de ces deux races prestigieuses et de la promotion des Chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière pour le travail spécialisé au service de la recherche du grand gibier blessé.

Avec tous nos remerciements à Messieurs Jean-François et Christophe RAPENEAU pour la mise à disposition des Parcs et Allées du château de Bligny

Robert BRAND

Président du C.F.C.R.H.B.

REGLEMENT DE LA NATIONALE D'ELEVAGE

ARTICLE 1 :

Service Vétérinaire : le service vétérinaire sera assuré par un docteur – vétérinaire qui aura tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation ou le refus du chien engagé. Les chiens malades, infirmes, monorchides ou cryptorchides seront refusés.

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir la N.E. pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Engagements : La Nationale d'Elevage est ouverte à tous les propriétaires de Chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière qui pourront être engagés dans les classes suivantes: - Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois) - Classe Ouverte (à partir de 15 mois) - Classe Travail (à partir de 15 mois) - Classe Jeune (de 9 à 18 mois) - Classe Vétéran (à partir de 8ans et +) - Classe Champion (à partir de 15 mois).

Seuls sont admis les chiens inscrits à un Livre des Origines d'un pays membre de la F.C.I.. Pour inscrire un chien en classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie de la réussite au T.A.N. (avec la note minimum de 4 au travail à la longe). Il n'est possible d'inscrire un chien que dans une « Classe » précise.

ARTICLE 2 :

Cette manifestation a pour but de réunir un maximum de représentants des deux races afin de rechercher les sujets typés et équilibrés, dont le phénotype laisse supposer qu'ils seront de bons reproducteurs.

La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimal de 15 mois. Ils doivent obligatoirement être identifiés. La carte d'immatriculation et certificat de naissance sont à présenter au Juge, accompagnés du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire.

ARTICLE 3 :

Jugements : Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. L'organisateur de la N.E se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance du juge mandaté. Le numéro de tatouage, qui devra être facilement lisible, ou la puce seront vérifiés par le juge.

Les chiens seront examinés individuellement et sur leurs allures en laisse Les mensurations et le jugement morphologique reposent sur l'examen des critères figurant sur la feuille de jugement. Les examens sont placés sous l'impératif du respect absolu du standard de la race et de la politique de sélection du Club.

Chaque sujet se verra attribué un qualificatif général (excellent, très bon, bon, etc. ...) par le juge qualifié.

ARTICLE 4 :

ATTRIBUTION DES C.A.C.S.

- L'inscription au catalogue est obligatoire (pas d'engagement au poteau).

- Un dossier complet (voir article 3) sera exigé à l'inscription au C.A.C.S.

- Pourront concourir pour l'attribution des C.A.C.S. et R.C.A.C.S. tous les chiens sélectionnés le jour même avec fourniture d'un dossier complet. La classe Intermédiaire donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail et Ouverte.

Chaque CACS et RCACS (un par race et par sexe) sera attribué par le juge qui classera les quatre premiers.

Ne pourront concourir que les chiens inscrits dans les classes adultes (nomenclature FCI).

Pour la désignation du meilleur de race, le juge doit obligatoirement rappeler uniquement les CACS.

ARTICLE 5 :

CLASSE JEUNE et VETERAN / CLASSE CHAMPION

Classe Jeune et Vétéran : pour les chiens âgés de 09 à 18 mois et de 8 ans et + compris au jour d'ouverture de la manifestation.

Ces deux classes ne permettent pas de concourir ni pour la qualification en vue de la sélection, ni au CACS. Le juge attribuera un qualificatif général (très prometteur, excellent, très bon etc. ...).

Classe Champion : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

ARTICLE 6 :

DIVERS

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un exposant.

Toute demande d'engagement non accompagnée de son paiement, non conforme ou parvenue après la date de clôture ne sera pas prise en considération.

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception celles concernant les jugements, attendu que ceux ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise au Club, après examen par une commission composée de membres du comité présent.

Sanctions : Les sanctions prévues par le règlement de la S C C concernant l'organisation des expositions seront appliquées en cas de malversations, actes écrits ou langage qui nuiraient au succès de la N.E. ou porteraient atteinte au prestige des juges ou du Club organisateur.

Responsabilité : Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux etc.. Et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utiles.

ATTRIBUTION C.A.C.S ET R.C.A.C.S. CHIENS DE ROUGE DU HANOVRE MÂLE ET FEMELLE

ATTRIBUTION C.A.C.S. ET R.C.A.C.S. CHIENS DE ROUGE DE BAVIERE MÂLE ET FEMELLE

LISTE DU JURY

<u>Président :</u>	Monsieur Robert BRAND
<u>Invité d'Honneur :</u>	Messieurs Jean-François et Christophe RAPENEAU
<u>Secrétariat Général :</u>	Monsieur Sylvain MUSSY
<u>Adjointe Secrétariat :</u>	Madame Sonia PRIGNITZ
<u>Gestion Technique :</u>	Sonia et Francis PRIGNITZ, Lisa PELTIER, Sylvain MUSSY
<u>Responsable Photographie :</u>	Madame Hélène BONNANS
<u>Juge :</u>	Monsieur René FAVRE
<u>Assessorats :</u>	Messieurs Sébastien JACOBS et Pascal LACROIX
<u>Secrétaire de Ring :</u>	Monsieur Jean Christophe OGE
<u>Commissaire de Ring :</u>	Monsieur Patrice PETITJEAN

PROGRAMME DE L'EXPOSITION DU VENDREDI 6 MAI 2016

08 h 00	Entrée et accueil des chiens	13 h 30	Reprise des jugements
09 h 00	Confirmations Début des jugements	15 h 00	Sélections
12 h 00	Repas	16 h 00	Proclamation des résultats

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT :

Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON :

Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON :

Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ-BON :

Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

INSUFFISANT :

Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf la classe Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON.

Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement. Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordée qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines, s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RECOMPENSES GENERALES

Remises à partir de 16 heures lors de la remise des coupes (1 coupe par chien en cas de plusieurs récompenses)

Chien de ROUGE DU HANOVRE Mâles et Femelles

CACS : 1 coupe
RCACS : 1 coupe
Classe Intermédiaire : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Ouverte : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Travail : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Champion : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Jeune : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Vétéran : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents

Chien de Rouge DE BAVIERE Mâle et Femelle

CACS : 1 coupe
RCACS : 1 coupe
Classe Intermédiaire : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Ouverte : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Travail : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Champion : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Jeune : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents
Classe Vétéran : 1 coupe au premier + 1 diplôme à tous les Excellents

Chien de ROUGE DU HANOVRE et Chien de Rouge DE BAVIERE Mâle et Femelle

Meilleur Chien de Race : 1 coupe

ASSOCIATION DE RACE

6e GROUPE

Chiens courants, chiens de recherche au sang et races apparentées

CLUB FRANCAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIERE

- Site web : www.cfcrhb.org

Président : Robert BRAND - 10 rue de Walheim - 68130 ASPACH cfcrhbrb@free.fr

Vice-Président : Pascal LACROIX – 85 Chemin des Sarrazines – 26300 CHATUZANGE LE GOUBET – 04 75 47 45 02 cfcrhbpl@yahoo.fr

Vice-Président : Daniel ANDERS – 374 Route d'Archettes – Mossoux – 88460 LABAFFE 03 29 33 27 46 cfcrhbda@orange.fr

Trésorier : Sylvain MUSSY – 20 Rue Pasteur – 52000 CHAUMONT – 06 85 43 90 59 – cfcrhbsm@orange.fr

Secrétaire : Serge DUBOIS – 3 Chemin du Puiset – 91880 BOUVILLE – 06 07 66 32 02 cfcrhbsd@gmail.com

Responsable de l'information: Mr Francis PRIGNITZ – 06 83 48 96 17 cfcrhbfp@orange.fr

SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE CHAMPAGNE-ARDENNE

Président : M. PASCAL LEJEUNE - 7 GRANDE RUE - 10410 RUVIGNY - Tél: 03 25 81 50 00
Fax: 03 25 81 50 00 Courriel : lejeunepascal@wanadoo.fr

Secrétaire : M. PASCAL BOURG - 9 GRANDE RUE - 08160 ST MARCEAU - Tél: 03 24 54 05 89
ou 06 72 58 51 35 Courriel : pasbourg@orange.fr

Responsable de l'information : Mme PATRICIA LEJEUNE - 7 GRANDE RUE - 10410 RUVIGNY
- Tél: 03 25 81 50 00 Fax: 03 25 81 50 00 Courriel : pl.lejeune@wanadoo.fr

Responsable de l'information : M. PASCAL LEJEUNE - Site: www.scca-asso.fr

CENTRALE CANINE

155 Avenue Jean Jaurès
93535 AUBERVILLIERS Cedex
Tél : 01 49 37 54 00
Courriel : contact@scc.asso.fr

STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSES

6^{ème} GROUPE

RACES	Numéros	Total
-------	---------	-------

CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE

de n° 1 à n° 11 et n° 59	12
--------------------------	----

CHIEN DE ROUGE DE BAVIERE

de n° 12 à n° 61	49
------------------	----

**18 Confirmations : n° : 3 ; 4 ; 58 ; 9 ; 13 ; 17 ; 20 ; 21 ; 23 ; 24 ;
33 ; 35 ; 38 ; 39 ; 41 ; 42 ; 44 ; 47.**

CHIENS DE ROUGE DU HANOVRE MÂLES

• CLASSE TRAVAIL MÂLES

1	Exc. 2° RCACS	LUIE vom Lehnchenstein, LOF : 6 HAN.SCH 309/73, né le 30.07.12, Tat./Puce 276109213003048, (LUCHS vom Borgwall x I IMKE vom Helbetal), Prod : Mr Wolfgang KLAUS – Prop : Mr Daniel ANDERS
2	T.B. 3°	CARL von Trunaeben, LOF : OHZB/HS 3817, né le 03.06.14, Tat./Puce 040100000030551, (ALBAN vom Gamsfleck x CERES von der Niederen Munde), Prod : Mr Armin GATT– Prop : Mr Loic ISEBE
3	Exc. 1° CACS	ATTILA vom Buchenbrunnl, LOF : OHZB/HS 3796, né le 11.05.14, Tat./Puce 040097809140232, (ALBAN vom Gamsfleck x ASTA vom Stolzkopf), Prod : Mr Ludwig VAVRA– Prop : Mr Eric SCHMITT
4	T.B. 4°	DUC des Onze Fontaines, LOF : 6 HAN.SCH 130, né le 06.08.08, Tat./Puce 250269801246568, (POLAR vom Falkenberg x SANDY du Koellbach), Prod : Mr Jean-Philippe DETHOOR – Prop : Mr Jean-Philippe DETHOOR

• CLASSE CHAMPION MÂLES

5	Exc. 1°	ENZO de la Vallée de la Houille, LOF : 6 HAN.SCH / 143/34, né le 24/05/09, Tat./Puce 250269602668673, (ARTUS Sterlitz-Alt x BJORK de la Vallée de la Houille), Prod : Mr Erick HIVER – Prop : Mr Jean-Claude MOREL
----------	--------------------	---

• CLASSE JEUNE MÂLES

6	Exc. 1°	BERGMANN vom Laufenberg, LOF : OHZB / HS 3863, né le 10.06.15, Tat./Puce 040098100386210, (AMIGO vom Zeigertal x ANDRA vom Gamsfleck), Prod : Mr Wolfgang LEITNER – Prop : Mr Serge ENTRINGER
----------	--------------------	--

CHIENS DE ROUGE DU HANOVRE FEMELLES

• CLASSE OUVERTE FEMELLES

58	Exc. 1°	DEBBIE Z Jeleni Louky, LOF : CLP/HB/6195, née le 08.05.14, Tat./Puce 203096100142566, (ELVIS von der Brandschmiede x AZZY Z Borecského), Prod : Mr Hubert HUBIK – Prop : Mr Alexis CAULLERY
-----------	--------------------	--

• CLASSE TRAVAIL FEMELLES

7	Exc. 3°	HERA du Soonwald, LOF : 6 HAN.SCH 250/67, née le 29.05.12, Tat./Puce 250268710155430, (EROS vom Marienbrunn x AGNA dite ANJA du Bois des Jarses), Prod : Mr Didier MEYER – Prop : Mr Philippe GOULIARDON
8	T.B. 4°	HEIDEN du Soonwald, LOF : 6 HAN.SCH 251/68, née le 29.05.12, Tat./Puce 250268710155474, (EROS vom Marienbrunn x AGNA dite ANJA du Bois des Jarses), Prod : Mr Didier MEYER – Prop : Mr Yacynthe NIELLINI
9	T.B.	ANDELLE vom Mohrhof, LOF : ZB-NR / VDH 3169, née le 01/06/2014, Tat./Puce 276109213003169, (LASKO vom Lönsbruch x FRIEDA Reichshof), Prod : Mr REIMER MOHR – Prop : Mr Mathieu HACQUARD

10	Exc. 1° CACS BOB	ANKA vom Buchenbrunnl, LOF : 6 HAN.SCH 344/85, née le 11.05.14, Tat./Puce 040097809140061, (ALBAN vom Gamsfleck x ASTA vom Stolzkopf), Prod : Mr Ludwig VAVRA – Prop : Mr Dominique DUVOID
59	Exc. 2° RCACS	BRISKA von der Gastegalpe, LOF : ÖHZB/HS 2806, née le 19.05.14, Tat./Puce 040098100391552, (ALBAN vom Gamsfleck x LUCY von Nassau), Prod : Mr Christoph BURGSTALLER – Prop : Mr Alexis CAULLERY

• **CLASSE JEUNE FEMELLES**

11	T.B. 1°	EVITA vom Predigerstuhl, LOF : OHZB / HS 3860 , né le 22.04.15, Tat./Puce 978000040001364, (BARTH von Bodinggraben x BIAN KA od Bystrcke homlyna) Prod : Mme Ingrid ERLACHER – Prop : Mr Mathieu COUDRAY
-----------	--------------------	---

CHIENS DE ROUGE DE BAVIÈRE MÂLES

• **CLASSE INTERMEDIAIRE MÂLES**

12	Exc. 1°	JASPER au Vent de Bellevue, LOF : 6 BAY.GEB 556/112, né le 09.05.14, Tat./Puce 250269810315759, (ADZO x DUNA des Bruyères du Temple), Prod : Mr Laurent GIRARD – Prop : Mr Benoit BERT
-----------	--------------------	---

• **CLASSE OUVERTE MÂLES**

13	Exc. 1°	JAZZ de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 535/0, né le 29.03.14, Tat./Puce 250268500710614, (DAX des Bruyères du Temple x DARLING de la Couchardière), Prod : Mr Jean-Claude COLOMBIER – Prop : Mr Yves GRELET
-----------	--------------------	--

• **CLASSE TRAVAIL MÂLES**

14	T.B.	GAROU des Quatre Montagnes, LOF : 6 BAY.GEB 340/90, né le 29.06.11, Tat./Puce 250269801762988, (ASCO vom Hirschbrandboden x ANDA Od Vyznika), Prod : Mr Bruno CIECIERSKI – Prop : Mr Remi CAROLLO
15	T.B.	HELIOTNESS de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 409/0, né le 14.05.12, Tat./Puce 250269604693813, (VULCAN de l'Osserolle x Darling de la Couchardière), Prod : Mr Jean-Claude COLOMBIER – Prop : Mr Michel ALQUINET
16	Absent	HARDY des Treize Fontaines, LOF : 6 BAY.GEB 417/83, né le 10.06.12, Tat./Puce 2HAN697, (ASKO vom Triskopf x CANAILLE de Jelleane en Perseigne), Prod : Mr Michel COSTES – Prop : Mr Didier LENTE
17	Exc. 3°	JOYEUX de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 536/0, né le 29.03.14, Tat./Puce 250268500675217, (DAX des Bruyères du Temple x DARLING de la Couchardière), Prod : Mr Jean-Claude COLOMBIER – Prop : Mr Denis BEAUJOUAN
18	Exc. 2°	JAZZ Vom Thurwald, LOF : 6 BAY.GEB 576/0, né le 11.05.14, Tat./Puce 250269606169479, (ASKO vom Triskopf x URSI von der Schorfheide), Prod : Mme Béatrice MAURER KOCH Prop : Mme Béatrice MAURER KOCH
19	Exc. 4°	GIBBS du Comte de Lambrefault, LOF : 6 BAY.GEB 362/81, né le 11.07.11, Tat./Puce 250269604367932, (VULCAN de l'Osserolle x COMETE de Jelleane en Perseigne), Prod : Mr Hervé PELTIER – Prop : Mr Sylvain MUSSY
20	Exc.	MAESTRO de La Croix Valentin, LOF : LOSH 1127786, né le 29/05/13, Tat./Puce 981100004006826, (WOLO vom Weissenstein x BAIHIA du Vallon Froid) Prod : Mr Fernand VANDENPUT – Prop : Mr Gilles SINICCO

21	Exc.	HARBACKENS BRUNO, LOF : SE 42515/2014, né le 06.06.14, Tat./Puce 752096700021467 , (TILLMANN vom Strohgäu x THORA vom Schwedenstein), Prod : Mme et Mr Anette SVÄRD et Tony SPARF – Prop : Mr Christophe MISSLAND
22	Exc. 1° CACS BOB	ADZO vom Harbachtal, LOF : 6 BAY.GEB 398/65, né le 07.04.10, Tat./Puce 642094100009528, (TITAN du Vivier Frère Robert x Wiebke vom Wolfskorb), Prod : Mr Varga POMPIL – Prop : Mr Michel PICARD
23	Exc.	JAVELOT du Domaine de Chambord , LOF : 6 BAY.GEB 596/0, né le 26/08/14, Tat./Puce 150AHH, (CESAR du Lisenberg x DIANE de la Couchardière) Prod : Mr Christian GAMBIER – Prop : Mr Sébastien KIEFFER
24	T.B.	MERLIN de La Croix Valentin, LOF : LOSH 1127782, né le 29/05/13, Tat./Puce 981100004003006, (WOLO vom Weissenstein x BAIHIA du Vallon Froid) Prod : Mr Fernand VANDENPUT – Prop : Mr Pascal EMOND
25	T.B.	HUGO des Treize Fontaines, LOF : 6 BAY.GEB 415/0, né le 10.06.12, Tat./Puce 2HAN699, (ASKO vom Tristkopf x CANAILLE de Jelleane en Perseigne), Prod : Mr Michel COSTES – Prop : Mr David PLAZA
61	T.B.	Fripouille du Pommier d’Isaac, LOF : 6 BAY.GEB 286/75, né le 22/04/10, Tat./Puce 2GMB458, (CALYPSO de Jelleane en Perseigne x Clara) Prod : Mr Gérald BERNAT – Prop : Mr Christophe BASTIEN

• **CLASSE JEUNE MÂLES**

26	T.B. 2°	BRUNO Vom Schwingerboden, LOF : OHZB/BGS 8946, né le 01.06.15, Tat./Puce 040098100441875, (AYKO von der Patschgenalm x EYKA von Milsberg), Prod : Mr Andreas EGGER – Prop : Mr Marc ANDRIQUE
27	Exc. 1°	LARGO de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 647/0, né le 26.06.15, Tat./Puce 250268711075487, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Mr Raymond LIMOUSIN – Prop : Mr Julien CHAUVET
28	B. 3°	LIPTON des Treize Fontaines, LOF : 6 BAY.GEB 633/0, né le 30/03/15, Tat./Puce 250268731352312, (HUGO des Treize Fontaines x CANAILLE de Jelleane en Perseigne) Prod : Mr Michel COSTES – Prop : Mr Thomas RAVAUX

• **CLASSE VETERAN MÂLES**

29	T.B.	BOSCO vom Weizen Kreuz, LOF : 6 BAY.GEB 141/15, né le 17.03.04, Tat./Puce 250269800628614, (AKO vom Dornkogel x ASTA vom Spannriegel), Prod : Mr Horst LABNIG – Prop : Mr Sylvain MUSSY
30	Exc. 1°	BAYERN des Heepalgeys, LOF : 6 BAY.GEB 159/37, né le 19.07.06, Tat./Puce 2FEP200, (WATZ vom Wolfsborn x GEYNA von der Langalm), Prod : Mr Gilles CHANTELOUP – Prop : Mr Georges ORCET
31	Exc. 2°	WOLO vom Weissenstein, LOF : VDH/BGS 06-027, né le 12.06.06, Tat./Puce 276097200638131, (QUASIMODO vom Pfälzer Bergland x ELKA Lesnicka Luka), Prod : Mr Thomas MAASS – Prop : Mr Pascal EMOND
32	T.B. 4°	DAO de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 215, né le 26.03.08, Tat./Puce 2FWP358, (VASCO des Longues Sentes x BESSI vom Seebachtal), Prod : Mr Jean-Claude COLOMBIER – Prop : Mr Gérard THIEBAUT
60	Exc. 3°	TENOR du Vivier Frère Robert, LOF : 6 BAY.GEB 120/23, né le 18.06.02, Tat./Puce 250269800477905, (DONAR vom Wildenkar x OYAT du Col du Hantz), Prod : Mr Alain et Gilberte HAUPAIS – Prop : Mr Philippe HACQUARD

CHIENS DE ROUGE DE BAVIÈRE FEMELLES

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES

33	T.B.	JORANE du Domaine de Chambord, LOF : 6 BAY.GEB 602/0, née le 26/08/14, Tat./Puce 250268711132370 (CESAR du Lisenberg x DIANE de la Couchardière) Prod : Mr Christian GAMBIER – Prop : Mr Henri RILLIET
-----------	-------------	---

• CLASSE OUVERTE FEMELLES

34	Exc. 3°	HOLLY dite HURANE de la Forêt de Saint-Loup, LOF : 6 BAY.GEB 452/112, née le 18/08/12, Tat./Puce 250269802148039, (CALYPSO de Jelléane en Perseigne x EPICE de la Forêt de Saint-Loup) Prod : Mr Patrick GRILLOT – Prop : Mr Cyril THOUREY
35	Exc. 1°	JUNKA de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 543/0, née le 29/03/14, Tat./Puce 250268500708609, (DAX des Bruyères du Temple x DARLING de la Couchardière) Prod : Mr Jean-Claude COLOMBIER – Prop : Mr Jean-Claude COLOMBIER
36	Exc. 2°	ILKA du Jardin d'Aprumont, LOF : 6 BAY.GEB 525/0, née le 11/05/13, Tat./Puce 250269810040127, (ASKO vom Tristkopf x Etoile des Heepalgeys) Prod : Mr Jean-Philippe RENAUDIN – Prop : Mr Jacky BERGER
37	Exc. 4°	GUINNESS, LOF : 6 BAY.GEB 319/96, née le 23/02/11, Tat./Puce 250269604261104, (TINTTARALLIN Jesse x XENIA Z Klanu Posokowcow) Prod : Mr Bertrand RHODE – Prop : Mr Marc MEISBERGER

• CLASSE TRAVAIL FEMELLES

38	Exc. 1° CACS	HABY du Domaine de Chambord, LOF : 6 BAY.GEB 434/0, née le 06/08/12, Tat./Puce 250269604748932, (ILKO von der Hirschranke x DIANE de la Couchardière) Prod : Mr Christian GAMBIER – Prop : Mr Lionel MOREAU
39	T.B.	VANJA vom Schwedenstein, LOF VDH BGS 13-082, née le 10/07/13, Tat./Puce 276098104697480, (XENO vom Weissenstein x STINE von Schwedenstein) Prod : Mr Nils SCHUMANN – Prop : Mr Franck WISSELMANN
40	Absent	GEORGIA du Comte de Lambrefault, LOF 6 BAY GEB 365/116, née le 11/07/11, Tat./Puce 250269604365297, (VULCAN de L'Osserolle x Comète de Jélleane en Perseigne) Prod : Mr Hervé PELTIER – Prop : Mr Yann WICKY
41	T.B.	MIRABELLE de La Croix Valentin, LOF : LOSH 1127788, née le 29/05/13, Tat./Puce 981100004006314, (WOLO vom Weissenstein x BAIHIA du Vallon Froid) Prod : Mr Fernand VANDENPUT – Prop : Mr Fernand VANDENPUT
42	Exc. 3°	JENNY de la Couchardière, LOF : 6 BAY.GEB 540/0, née le 29/03/14, Tat./Puce 250268500708450, (DAX des Bruyères du Temple x DARLING de la Couchardière) Prod : Mr Jean-Claude COLOMBIER – Prop : Mr Gilles GARDANNE
43	Exc. 4°	JYPIE vom Thurwald, LOF : 6 BAY.GEB 579/145, née le 11/05/14, Tat./Puce 250269606172145, (ASKO vom Tristkopf x URSI von der Schorfheide) Prod : Mme Béatrice MAURER KOCH – Prop : Mr Philippe GUILLIN
44	T.B.	JANKA des Treize Fontaines, LOF : 6 BAY.GEB 592/0, née le 29/05/14, Tat./Puce 250268731186277, (THEO von der Schallerhutte x CANAILLE de Jelleane en Perseigne) Prod : Mr Michel COSTES – Prop : Mr José PRULHIÈRE
45	T.B.	JEURKE vom Thurwald, LOF : 6 BAY.GEB 583/0, née le 11/05/14, Tat./Puce 250269606170307, (ASKO vom Tristkopf x URSI von der Schorfheide) Prod : Mme Beatrice MAURER KOCH – Prop : Mr Sven JEURISSEN

46	T.B.	JAVA du Domaine de Chambord, LOF : 6 BAY.GEB 603/0, née le 26/08/14, Tat./Puce 150AHE, (CESAR du Lisenberg x DIANE de la Couchardière) Prod : Mr Christian GAMBIER – Prop : Mr Julien GOFFETTE
47	Exc. 2° RCACS	ISIS du Jardin d'Aprumont, LOF : 6 BAY.GEB 523/0, née le 11/05/13, Tat./Puce 250269810052390, (ASKO vom Tristkopf x Etoile des Heepalgeys) Prod : Mr Jean-Philippe RENAUDIN – Prop : Mr Bruno CAVALERA
48	T.B.	AUDACIEUSE vom Harbachtal, LOF : 6 BAY.GEB 400/85, née le 07.04.10, Tat./Puce 642094100009529, (TITAN du Vivier Frère Robert x Wiebke vom Wolfskorb), Prod : Mr Varga POMPIL – Prop : Mr Serge DUBOIS

• **CLASSE CHAMPION FEMELLES**

49	Exc. 1°	GLAMOUR, LOF : 6 BAY.GEB 353/120, née le 12/06/11, Tat./Puce 250269604379827, (CESAR du Lisenberg x Betty du Vallon Froid) Prod : Mr Guy SUCHAUD – Prop : Mr Raymond LIMOUSIN
-----------	--------------------	--

• **CLASSE JEUNE FEMELLES**

50	Exc. 3°	LILOU de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 650/0, née le 26.06.15, Tat./Puce 250268711075492, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Mr Raymond LIMOUSIN – Prop : Mme Geneviève RICHARD
51	Absent	LUTINE de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 654/0, née le 26.06.15, Tat./Puce 250268711075555, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Mr Raymond LIMOUSIN – Prop : Mr Daniel FORGUE
52	Exc.	LINETTE de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 653/0, née le 26.06.15, Tat./Puce 250268711075490, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Mr Raymond LIMOUSIN – Prop : Mr François ANDRE
53	Exc. 4°	LOYALE de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 652/0, née le 26.06.15, Tat./Puce 250268711075481, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Mr Raymond LIMOUSIN – Prop : Mme Elyane FORET
54	Exc. 1°	LADY de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 648/0, née le 26.06.15, Tat./Puce 250268711075486, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Mr Raymond LIMOUSIN – Prop : Mr Raymond LIMOUSIN
55	Exc. 2°	BIGGY vom Schwingerboden, LOF : OHZB / BGS 8949, née le 01.06.15, Tat./Puce 040098100447376, (AYKO von der Patschgenalm x EYKA von Milsberg), Prod : Mr Andréas EGGER – Prop : Mr Jean-Claude ROUZEAU – Exposant : Mr Philippe ou Anne Marie HACQUARD
56	T.B.	LASKA de la Clé des Coeurs, LOF : 6 BAY.GEB 649/0, née le 26.06.15, Tat./Puce 250268711075540, (ASKO vom Tristkopf x Glamour), Prod : Mr Raymond LIMOUSIN – Prop : Mr Jean-François BEAUMONT

• **CLASSE VETERAN FEMELLES**

57	Exc. 1°	URSI von der Schorfheide, LOF : 6 BAY.GEB 544/119, née le 22.07.07, Tat./Puce 276094100115766 (CAR Z Novodomykych Bazin x GRILLE vom Gahrenberg), Prod : Mr Eberhard HEISKE – Prop : Mme Béatrice MAURER KOCH
-----------	--------------------	--

LISTE DES EXPOSANTS

ALQUINET Michel : 25 Rue des Mésanges- 45500 GIEN	n° 15
ANDERS Daniel - 374 Rue d'Archettes - Mossoux - 88460 LA BAFTE	n° 1
ANDRE François – Rue Sainte Agathe 13 - B 5550 LAFORÉT	n° 52
ANDRIQUE Marc – Ferme des Fays-Clans – 70000 VESOUL	n° 26
BASTIEN Christophe – 18 Impasse Lucie Aubrac – 57280 MAIZIERES LES METZ	n° 61
BEAUJOUAN Denis – 23 bis Route des Châteaux – 78770 AUTOUILLET	n° 17
BEAUMONT Jean-François – La Brosse – 61130 POUVRAI	n° 56
BERGER Jacky – 2 Rue de la Tuilerie – 89190 LAILLY	n° 36
BERT Benoit – Gâtines – 36600 VALENCAY	n° 12
CAROLLO Rémi - 4425 Route de Sarcenas - 38950 QUAIX EN CHARTREUSE	n° 14
CAULLERY Alexis – 2 Rue Gay Lussac – 59600 ASSEVENT	n° 58 et n° 59
CAVALERA Bruno – 11 Rue Jouffroy d'Abbas – 52270 ROCHES BETTAINCOURT	n° 47
CHAUVET Julien – 2 Le Chier – 23140 PIONNAT	n° 27
COLOMBIER Jean-Claude – 2 Rue de la Cochardière – 41500 SUEVRES	n° 35
COUDRAY Mathieu – Bois au Gué – 41220 LAFERTE SAINT CYR	n° 11
DETHOOR Jean-Philippe – 3 Rue de Quincy – 55600 REMOIVILLE	n° 4
DUBOIS Serge – 3 Chemin du Puiset – 91880 BOUVILLE	n° 48
DUVOID Dominique – 17 Rue de la Gare – 88700 JEANMENIL	n° 10
EMOND Pascal – Rue du Hemeau, 8 – B 6820 Ste CECILE	n° 24 et n° 31
ENTRINGER Serge – 9 Rue des Roses – 57320 SAINT-FRANCOIS LACROIX	n° 6
FORET Elyane – 21 Les Champeaux – 28480 COMBRES	n° 53
FORGUE Daniel – 6 ch Saint Just – 65510 LOUDENVIELLE	n° 51
GARDANNE Gilles – 343 Avenue Jules Romain – 06100 NICE	n° 42
GOFFETTE Julien – Voie des Néflers, 27 – B 6717 ATTERT (NOTHOMB)	n° 46
GOULIARDON Philippe – 2 Chemin de la Croix – 21220 L'ETANG VERGY	n° 7
GRELET Yves – 36 Rue de la République – 41110 POUILLE	n° 13
GUILIN Philippe – 21 Rue du Paitis – 78930 BOINVILLE EN MANTOIS	n° 43
HACQUARD Mathieu – 592 Rue de la République – 27380 RADEPONT	n° 9
HACQUARD Philippe – 32 Route de Dannemarie – 27440 BACQUEVILLE	n° 60
ISEBE Loïc – le Duretal – 22150 L'HERMITAGE LORGE	n° 2
JEURISSEN Sven – Chaussée de Saint-Hubert 8H – B 6640 VAUX sur SURE	n° 45
KIEFFER Sébastien – Rue Antoine Glome 44 – B 1367 RAMILLIES	n° 23
LENTE Didier – Le Rade – 80440 BOVES	n° 16
LIMOUSIN Raymond – Ligny – 63620 GIAT	n° 49 et n° 54
MAURER KOCH Béatrice – Maison Forestière du Thurwald – 68127 BILTZEIM	n° 18 et n° 57
MEISBERGER Marc – 4 Quai Rouget de l'Isle – 67000 STRASBOURG	n° 37
MISSLAND Christophe – 18 Rue des Aulnes – 68440 STEINBRUNN LE BAS	n° 21
MOREAU Lionel – Les Jarsins – 73630 ECOLE	n° 38
MOREL Jean-Claude – 4 Rue de France – 55130 BAUDIGNECOURT	n° 5
MUSSY Sylvain – 20 Rue Pasteur – 52000 CHAUMONT	n° 19 et n° 29
NIELLINI Hyacinthe – 16 Route de Hampont – 57170 BURLIONCOURT	n° 8
ORCET Georges – 2775 Route de Certines – 01160 PRIAY	n° 30
PICARD Michel – 20 Place Lafayette – 36000 CHATEAUROUX	n° 22
PLAZA David – 18 rue Taillefer – 10120 St POUANGE	n° 25
RAVAUX Thomas – 6 Rue Principale – 02360 GRANDIEUX	n° 28
PRULHIÈRE José – 37 ter Grande Rue – 10440 TORVILLIERS	n° 44
RICHARD Geneviève – 3 Route d'Huez – 38114 VILLARD-RECLUS	n° 50
RILLIET Henri – 3 Allée du Colonel Cléménçon - 41100 VENDÔME	n° 33
ROUZEAU Jean Claude – 27160 SAINTE MARGUERITE DE L'AUTEL	n° 55
SCHMITT Eric – 30 Rue de Vatimont – 57580 HERNY	n° 3
SINICCO Gilles – 15 Rue Gustave Soubrard-Chemery – 57380 FAULQUEMONT	n° 20
THIEBAUT Gérard – 255 Chemin du Chêne de la Vierge - 88100 NAYEMONT LES FOSSES	n° 32
THOUREY Cyril – 17 Rue des Vignes du Château – 10130 SAINT PHAL	n° 34
VANDENPUT Fernand – 20 Avenue de France 6762 SAINT-MARD	n° 41
WICKY Yann – 16 Rue de Saint Louis – 68220 HESINGUE	n° 40
WISSELMANN Franck – 3 Rue des Violettes – 68570 WINTZFELDEN	n° 39